

Rapport d'information commun sur le projet d'agglomération RUN (volet transports et urbanisation) et la réalisation des mesures de sa première phase.

Introduction

Le projet d'agglomération est un instrument de planification portant en particulier sur l'urbanisation et les transports et permettant de coordonner les thèmes transversaux d'une agglomération. Il s'appuie sur la collaboration horizontale (entre communes à l'intérieur de l'agglomération) et verticale (Confédération–canton–agglomération) et fixe les conditions d'organisation, de financement, ainsi que l'échéancier de la mise en œuvre des mesures, en impliquant les différents partenaires concernés.

Le présent rapport d'information vise à poser dès aujourd'hui le cadre dans lequel s'inscrira la réalisation de ces mesures. Un rapport identique est soumis dans le même temps par les Conseils communaux des trois villes du Canton et des communes de la COMUL¹ à leurs Conseils généraux. Dans le même temps, il est soumis par le Conseil d'Etat au Grand Conseil. Ces démarches parallèles et coordonnées illustrent le large partenariat et la solidarité sur lesquels est basé ce programme. Certains exécutifs soumettent d'ailleurs à cette occasion à leur législatif les premières demandes de crédit liées à la réalisation des premières mesures du projet d'agglomération RUN.

Les Chambres fédérales ont créé en 2006 le fonds d'infrastructure, qui permettra de consacrer 3.4 milliards de francs sur 20 ans à soutenir la mise en œuvre des projets d'agglomération, et ce dès 2011. Une première tranche de 1.5 milliards de francs sera libérée à fin 2010 pour un premier paquet de mesures (dites "A"), dont la réalisation débutera dès 2011. Ce montant sera partagé entre les quelque 30 agglomérations ayant soumis un projet.

Le part de la Confédération aux mesures du projet d'agglomération du RUN pour cette phase est indiquée dans le tableau ci-après.

Le projet d'agglomération RUN

Le canton de Neuchâtel est fortement exportateur. Pourtant, aucune de ses villes n'atteint le seuil de 100'000 habitants, minimal pour se positionner avantageusement sur les scènes nationale et internationale. En outre, son territoire est divisé par un antagonisme haut/bas pluriséculaire, renforcé par une opposition villes/campagnes tout aussi ancienne. La stratégie RUN vise à dépasser ces divisions et à mettre en réseau les forces urbaines du canton, dont les atouts sont complémentaires, pour qu'elles fonctionnent comme une seule et même agglomération, plus puissante sur les scènes nationale et internationale, et profitant ainsi à la prospérité de l'ensemble du canton

De fait, les communes urbaines sont les véritables moteurs du développement économique de la région, hébergent 70% des habitants et 80% des emplois du Canton, proportion que la mise en place des pôles de développement fera encore croître à l'avenir.

Le RUN a déposé un seul et unique projet d'agglomération en décembre 2007. Il intègre les trois villes du Canton, ainsi que les communes d'agglomération offrant un degré d'urbanité reconnu.

Le projet d'agglomération RUN comprend de nombreuses mesures, notamment dans les domaines d'action suivants qui déploient leurs effets sur tout ou partie de l'agglomération :

- stratégie et mise en œuvre des pôles de développement économiques d'importance cantonale;
- revalorisation du corridor Morteau-La Chaux-de-Fonds;
- amélioration de la desserte en transports publics;
- gestion du stationnement et création de P+R;

¹ La Communauté urbaine du Littoral (COMUL) est constituée de 12 communes du Littoral Neuchâtelois dont la Ville de Neuchâtel, unies dans la mise en œuvre de projets communs.

- promotion de la mobilité douce et modération du trafic en zone urbaine;
- aménagements d'espaces publics dans les trois villes;
- liaisons ferroviaires et routières au niveau interrégional et international.

Le TransRUN constitue la mesure-phare du projet d'agglomération. Il est l'élément autour duquel s'articule l'ensemble de la desserte des régions par trains et par bus. Le projet d'agglomération du RUN déposé auprès de la Confédération en décembre 2007 a été complété en juin 2008 par un rapport spécifique sur la mobilité douce (piétons et cyclistes) comprenant également des propositions d'actions variées dans ce domaine.

Évalué par la Confédération en 2008, le projet d'agglomération RUN a obtenu 8 points sur un total possible de 12. Ce résultat le place parmi les dix meilleurs de Suisse. Compte tenu de ce bon résultat d'une part, et du coût relativement élevé du projet (au regard de la population concernée) d'autre part, le Conseil fédéral propose aux Chambres de fixer le taux de 35% pour les contributions de la Confédération aux mesures ou paquets de mesures cofinancés du projet d'agglomération RUN.

Le tableau ci-dessous contient les mesures que la Confédération estime prêtes à être réalisées entre 2011 et 2014 (paquet A) et qu'elle envisage de cofinancer (Le TransRUN, dont la réalisation débutera en 2015, est inclus dans le paquet B):

Mesure	Coût adaptés par la CH (base 2005, rapport examen déc.2008) ²	Contrib. Fédérale = 35%
	[MFr.]	[MFr.]
La Chaux-de-Fonds: Nouvelle Gare Morgarten	1.6	0.6
Réorganisation de l'interface TC pour plusieurs lignes à St-Blaise, dont électrification du nouveau tracé du trolleybus no 7 St-Blaise-Etoile (Marin-Epagnier)	1.7	0.6
Neuchâtel: Place Numa-Droz/nouvelle gestion du trafic (aménagement, réorganisation de l'espace public)	2.8	1.0
La Chaux-de-Fonds: Nouvel aménagement de la Place de la gare	5.4	1.9
La Chaux-de-Fonds: Revalorisation Av. Léopold-Robert	3.2	1.1
La Chaux-de-Fonds: Voies trolleybus TRN rues Armes-Réunies et Dr-Coullery	1.7	0.6
Le Locle: Aménagements place du 1er-Août pour bus	0.5	0.2
Le Locle: Voies bus en traversée de localité	0.2	0.1
Le Locle: Aménagement et exploitation de carrefours et de voiries	3.7	1.3
Mobilité douce mesures liste A, y c. ascenseur Le Locle	27.3	9.6
Total	48.1	17.0

Calendrier

Les demandes de crédit présentées aux législatifs par le présent rapport concernent uniquement les mesures dont la réalisation débutera en 2011 ou en 2012. Pour ces mesures, l'ARE a demandé à recevoir les avant-projets jusqu'au 31 décembre 2009, délai qui a pu être tenu grâce au considérable travail fourni par l'ensemble des partenaires au projet. Pour les mesures liées aux transports publics, les avant-projets ont en général été réalisés par les entreprises de transport concernées, pour ceux liés aux aménagements urbains et de voirie, par les communes, et notamment les trois villes. Pour les mesures concernant la mobilité douce la réalisation des avant-projets a été confiée à un bureau spécialisé, mandat cofinancé par l'Etat et les communes.

A fin 2010, l'ARE signera avec chaque agglomération de Suisse un accord sur les prestations comprenant toutes les mesures "A" y compris celles non financées par la Confédération. L'accord sur les prestations fixera les responsabilités respectives dans le cadre de la mise en œuvre des mesures, les principes généraux relatifs au

² Les coûts réels des mesures, telles qu'elles seront réalisées dès 2011, différeront inévitablement et parfois largement des coûts indiqués dans ces tableaux, résultant d'estimations de 2007

financement et les exigences en matière de suivi et de contrôle des effets. Avant le lancement des travaux pour chaque mesure et une fois toutes les autorisations délivrées, les offices fédéraux concernés et les cantons signeront des conventions de financement.

En 2012, de nouvelles demandes de crédit viseront la réalisation des mesures prévues en 2013 et 2014. Les mesures prévues en 2015 et au-delà, comme le TransRUN, feront l'objet d'un projet d'agglomération RUN de 2ème génération qui sera remis à mi-2012 à la Confédération.

Conclusion

Conjointement, dans la durée et dans l'espace, les mesures des listes annexées au présent rapport auront un réel impact sur la situation des transports et de l'urbanisme dans les communautés urbaines du Littoral et des Montagnes neuchâteloises:

- "Conjointement" signifie que les effets des mesures se renforcent et se multiplient les uns les autres. Vouloir estimer l'effet d'une seule mesure prise séparément n'a pas de sens.
- "Dans la durée" signifie que cet effet de synergie ne se déploiera pas immédiatement, les mesures étant réalisées progressivement, au gré des octrois d'autorisations et des possibilités de financement des pouvoirs publics.
- "Dans l'espace" signifie que les effets des mesures ne se limitent pas au territoire étroit dans lequel elles se situent mais qu'elles ont au contraire un effet sur l'ensemble du réseau.

En se prononçant le moment venu sur les demandes de crédits objets des rapports qui leur seront adressés prochainement, les autorités législatives des communes concernées et du Canton apporteront leur pierre à un édifice bien plus large que le périmètre de leur juridiction. Chaque mesure concerne donc solidairement chaque commune ainsi que l'Etat, les bénéfices de l'ensemble des mesures se répartissant sur l'entier du périmètre de l'agglomération voire au-delà.

Mesures dont la réalisation est prévue à partir de 2011-2012			Etat au 14.09.2010	
No.	Localité	MESURES	Date prévue de début des travaux	Organisme responsable
20.d	La Chaux-de-Fonds	Nouvelle Gare Morgarten	2012	OCTR
20.d	La Chaux-de-Fonds	P+R Gare Morgarten	2012	
22.b	Boudry	Recentrage des lignes de bus sur Boudry (suite à la construction de la route des Conrards) et création d'une nouvelle ligne vers la gare de Boudry	2011	OCTR
23.h	Neuchâtel	Place Numa-Droz/nouvelle gestion du trafic (aménagement, réorganisation de l'espace public)	2011	Ville de Neuchâtel
25.b	La Chaux-de-Fonds	Nouvel aménagement de la Place de la gare	2011	Ville de La Chaux-de-Fonds
25.d	La Chaux-de-Fonds	Aménagement Rue verte dans le cadre du Plan de quartier "Le Corbusier" sur friche gare de marchandises	2011	Ville de La Chaux-de-Fonds
25.g	La Chaux-de-Fonds	Desserte vers l'Ouest (jusqu'au Crêt-du-Loole) : desserte de la gare du Crêt-du-Loole et au sud de la route	2012	OCTR
25.h	La Chaux-de-Fonds	P+R plusieurs localisations	2011	Ville de La Chaux-de-Fonds
25.i	La Chaux-de-Fonds	Renforcement de la ligne 11 et 12: cadence 10mn desserte P+R	2011	OCTR
25.j	La Chaux-de-Fonds	Nouvelle politique de stationnement	2011	Ville de La Chaux-de-Fonds
25.l	La Chaux-de-Fonds	Réaménagement Grillon-Forges avec site propre bus et piste cyclable (Eplatures pas concerné)	2012	SPCh
26.f	LeLoole	Mesures de gestion du stationnement	2012	Ville du Loole
26.g	LeLoole	Moderation du trafic : secteur Communal	2011	Ville du Loole
26.i	LeLoole	Aménagement de la zone du Col-des-Roches (concours Europeen)	2011	Ville du Loole
27.431	LeLoole	P+R Col-des-Roches CH : 17 places Ville du Loole (sur 30pl.)	2011	Ville du Loole
Mobilité douce				
21.10	St-Blaise	Accès gares secteur St-Blaise/Marin : BLS St-Blaise	2012	St-Blaise
21.10	La Tène	Accès gares secteur St-Blaise/Marin : BLS Marin-Epagnier	2012	La Tène
21.10	St-Blaise	Abri vélos gares St-Blaise/Marin : BLS St-Blaise	2012	St-Blaise
21.10	La Tène	Abri vélos gares St-Blaise/Marin : BLS Marin-Epagnier	2012	La Tène
22.2	Beveix	Abri vélos CFF Beveix	2012	Beveix
22.2	Auvermier	Abri vélos CFF Auvermier	2012	Auvermier
22.2	Colombier	Abri vélos CFF Colombier (dont 1 implantation si Bole)	2012	Colombier/Bole
22.2	Beveix	Accès CFF Beveix	2012	Beveix
22.2	Auvermier	Accès CFF Auvermier	2012	Auvermier
22.3a	Colombier	Accès TN Colombier	2012	Colombier
22.3a	Colombier	Accès TN Bas-des-Allées	2012	Colombier
22.3a	Auvermier	Accès TN Auvermier	2012	Auvermier
22.3b	Colombier	Abri vélos TN Colombier	2012	Colombier
22.3b	Colombier	Abri vélos TN Bas-des-Allées	2012	Colombier
22.3b	Auvermier	Abri vélos TN Auvermier	2012	Auvermier
23.23c	Neuchâtel	Accès TN Place Pury	2012	Ville de Neuchâtel
23.23c	Neuchâtel	Vélos TN Place Pury	2012	Ville de Neuchâtel
23.38	Neuchâtel	Rue des Falys : réaménagements des voiries --> Crêt-Taconnet	2012	Ville de Neuchâtel
23.e2	Neuchâtel	Nouvelle passerelle Espace de l'Europe - Bel-Air	2011	Ville de Neuchâtel
23.f	Neuchâtel	Mise en place du PDMD (3 implantations)	2011	Ville de Neuchâtel
24.7b	Corcelles	Gare de Peseux-Corcelles CFF: stationnements vélos longue durée	2012	Peseux/Corcelles
25.5	La Chaux-de-Fonds	Chevrolet - Crétels: sécurisation des itinéraires	2011	Ville de La Chaux-de-Fonds
25.9	La Chaux-de-Fonds	Fritz-Courvoisier: sécurisation	2012	Ville de La Chaux-de-Fonds
25.10	La Chaux-de-Fonds	Collège: sécurisation	2012	Ville de La Chaux-de-Fonds
25.13	La Chaux-de-Fonds	Axe rue du Loole-Leopold-Robert (Morgarten - giratoires des Forges): réaménagement	2011	Ville de La Chaux-de-Fonds
25.16	La Chaux-de-Fonds	Giratoire du Bas-du-Reymond: sécurisation	2011	SPCh
25.18	La Chaux-de-Fonds	Morgarten: sécurisation (accès nouvelle gare)	2012	Ville de La Chaux-de-Fonds
25.k	La Chaux-de-Fonds	Passerelle sur les voies CFF dans PD "Le Corbusier"	2012	Ville de La Chaux-de-Fonds
26.6	LeLoole	Place du 1er Août: stationnement vélos	2011	Ville du Loole
26.h	LeLoole	Ascenseur Gare - Pl. du 1er-Août	2011	Ville du Loole
27.4a	LeLoole	Crêt-du-Loole - Le Loole: aménagements MD (2 phases)	2011	SPCh
27.e1	La Chaux-de-Fonds	Chemin des rencontres (hors ville CdF) : giratoire Grillon - Haut-du-Crêt	2011	SPCh